



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.16/2001/3
10 avril 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE
AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Cinquième session

Genève, 28 mai-1er juin 2001

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**NOTE DÉTAILLÉE SUR LA SUITE DONNÉE AUX DÉCISIONS PRISES
PAR LA COMMISSION À SA QUATRIÈME SESSION**

Note du secrétariat

Résumé

La présente note a été établie par le secrétariat de la CNUCED conformément à la décision 1999/274 du Conseil économique et social concernant le rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur sa quatrième session et l'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquième session de la Commission. Elle traite en particulier des travaux accomplis pendant la période d'intersessions 1999-2001, dans des domaines tels que partenariats et réseaux, biotechnologie, regroupement des ressources, examens des politiques de la science et de la technologie, et coordination des travaux dans les domaines de la science et de la technologie.

1. Conformément à la décision 1999/274 du Conseil économique et social, la Commission de la science et de la technique au service du développement est appelée, lors de sa cinquième session, à examiner l'application des décisions prises à sa quatrième session et l'état d'avancement des activités entreprises dans ce cadre. Comme suite à la décision susmentionnée du Conseil, la présente note a été établie par le secrétariat pour servir de document de base lors de l'examen par la Commission de ce point de l'ordre du jour. On trouvera des indications détaillées sur les activités entreprises à la suite de la même demande du Conseil dans le document E/CN.16/2001/5, établi pour la présente session de la Commission.

2. Dans le cadre des activités faisant suite à de précédents travaux de la Commission consacrés aux *partenariats et réseaux pour le renforcement des capacités nationales*, le secrétariat a été invité à a) répertorier et analyser les pratiques optimales de partenariat et d'organisation de réseaux; et b) dresser un inventaire des possibilités de partenariats et de constitution de réseaux scientifiques et technologiques internationaux. Pour donner suite à ces demandes, le secrétariat a entrepris une étude des partenariats et des réseaux existant dans les domaines de la science et de la technique au service du développement. La Commission est saisie de cette étude¹.

3. Par ailleurs, le site Web en cours de création *Science and Technology for Development Network* (S&TD Net), site de référence appelé à devenir un portail sur la science et la technologie au service du développement, répond en partie à ces demandes. Des liens hypertexte appelant l'attention sur certains bons programmes relatifs aux partenariats et aux réseaux mis en place dans le système des Nations Unies ou en d'autres instances ont déjà été créés. Ces liens comprennent les catégories suivantes : localisateur de partenaires de recherche; marché de la technologie, pratiques de partenariat technologique; réglementations et politiques facilitant les partenariats scientifiques et technologiques internationaux; promotion des réseaux dans les pays en développement et assistance technique en faveur de ces réseaux; enfin, registre des réseaux scientifiques et technologiques internationaux. D'autres sources de renseignements sur l'établissement de partenariats et de réseaux seront repérées et incluses dans le S&TD Net, et les renseignements y figurant déjà seront mis à jour aussi souvent que possible. Les visiteurs du site sont invités à indiquer d'autres sites Web consacrés à la même question ou à d'autres questions ayant trait à la science et la technologie au service du développement.

4. En ce qui concerne l'*utilisation de la biotechnologie pour la production alimentaire*, il a été recommandé que la Commission engage, par l'intermédiaire de son secrétariat, un dialogue auquel participent les secteurs public et privé, les organisations non gouvernementales et les centres et réseaux spécialisés en biotechnologie, afin de favoriser l'échange d'idées entre les scientifiques, les responsables de l'élaboration des politiques, les représentants de l'industrie et les utilisateurs. Le secrétariat a aussi été prié d'aider à recenser et diffuser des informations équilibrées sur la biotechnologie, les droits de propriété intellectuelle et la biosécurité; d'analyser les études consacrées à ces questions; de collaborer à l'élaboration du prochain numéro du bulletin ATAS, relatif au Système d'évaluation des technologies de pointe, qui serait consacré à l'utilisation de la biotechnologie pour la production alimentaire; et de coopérer avec d'autres organisations internationales et régionales qui s'occupent de biotechnologie, l'objectif étant de parvenir à une concordance de vues et d'échanger des informations sur la réglementation et le renforcement des capacités en matière de biosécurité, notamment par la réalisation de

¹ E/CN.16/2001/Misc.4.

monographies sur les partenariats, la biosécurité, la bioéthique et la manière d'envisager les rapports entre biotechnologie et droits de propriété intellectuelle.

5. La Commission et le secrétariat ont entrepris, pour donner suite à ces demandes, un certain nombre d'activités, dont quatre réunions de groupes d'étude consacrées à la biotechnologie; la publication d'informations soit sur le site Web de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises, soit dans le cadre des deux forums de discussion sur l'Internet et du réseau S&TD Net relevant de cette division; des échanges d'informations au moyen de publications; des communications envoyées par courrier électronique, par télécopieur et par d'autres moyens de télécommunication; la participation à des réunions et à d'autres manifestations organisées par plusieurs institutions des Nations Unies et par d'autres organisations internationales, dont l'OCDE, par des ONG et par des centres de recherche².

6. C'est dans ce contexte que cinq documents portant sur les questions d'ordre juridique et réglementaire qui se posent dans le domaine des biotechnologies ont été publiés sur le site Web de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises de la CNUCED, à l'adresse suivante : http://www.unctad.org/en/subsites/dite/5_intgov/content/biosafety.htm, à savoir : un document de travail établi par le secrétariat de la CNUCED, deux documents sur la biosécurité établis par le Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB), un document sur la bioéthique à Cuba, un autre sur la politique nationale relative à la biotechnologie en Éthiopie et une monographie établie pour le Paraguay.

7. En ce qui concerne le *bulletin ATAS*, le secrétariat a récemment (décembre 2000) publié un numéro consacré aux écotechnologies³ et envisage de commencer à travailler à un numéro consacré à l'utilisation de la biotechnologie pour la production alimentaire.

8. En ce qui concerne le *regroupement des ressources*, le secrétariat a été prié de finaliser la publication des rapports sur le regroupement des ressources en vue de l'application des technologies de l'information et de la communication aux infrastructures de transmission, à l'éducation et à la santé, et d'assurer au rapport final la diffusion la plus large possible. Les rapports sur le regroupement des ressources ont été établis dans le cadre des activités menées par la Commission pendant la période intersessions 1995-1997, et ont été présentés lors de l'atelier tenu à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba, les 17 et 18 novembre 1997. Le rapport résumant les études présentées à l'atelier a déjà été établi et sera diffusé aussi largement que possible, comme la Commission l'a demandé à sa quatrième session.

9. En ce qui concerne les *examens des politiques de la science et de la technologie*, il a été recommandé que la Commission reste en contact avec la CNUCED pour ce qui est des examens des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation avec les pays intéressés, afin de dégager les possibilités d'action nationale. La CNUCED continue d'attacher une grande

² Voir E/CN.16/2001/5.

³ ATAS XII: The role of publicly funded research and publicly owned technologies in the transfer and diffusion of environmentally sound technologies (le rôle de la recherche financée sur fonds public et des technologies objets de propriété publique dans le transfert et la diffusion des écotechnologies). UNCTAD/ITE/IIP/9.

importance au programme concernant de tels examens, pour autant que des ressources extrabudgétaires soient disponibles. La République islamique d'Iran, l'Équateur et le Pérou ont demandé que de tels examens soient entrepris. Entre-temps, un examen de la politique d'investissement a été mis au point pour l'Éthiopie : il inclut, à la demande de ce pays, un élément technologique clairement établi. La mise au point d'un examen semblable pour la République-Unie de Tanzanie est en cours.

10. Pour donner suite à la décision de la Commission concernant le *thème de fond pour la période intersessions 1999-2001*, à savoir le "renforcement des capacités nationales dans le domaine des biotechnologies", et d'autres activités, la Commission et le secrétariat ont organisé quatre réunions :

- Des réunions du groupe d'étude et du Bureau de la Commission, à Cambridge (Massachusetts), du 2 au 3 septembre 1999, conjointement avec la Conférence internationale sur la biotechnologie dans une économie mondialisée, organisée et accueillie par le Center for International Development et le Belfer Center for Science and International Affairs, à Harvard University;
- La première réunion du groupe d'étude sur le renforcement des capacités dans le domaine des biotechnologies, du 11 au 13 avril 2000, à Téhéran (République islamique d'Iran);
- La deuxième réunion du groupe d'étude sur les questions d'ordre juridique et réglementaire dans le domaine des biotechnologies, du 3 au 5 juillet 2000, à Genève (Suisse);
- La troisième réunion du groupe d'étude sur la sensibilisation du public et sa participation à l'élaboration des politiques scientifiques, du 14 au 16 novembre 2000, à Tunis (Tunisie).

La Commission est saisie des rapports de ces réunions^{4, 5, 6}.

11. À propos de la question de la *coordination au sein du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au service du développement*, toujours d'actualité, le secrétariat a été prié de poursuivre, en collaboration avec d'autres organes de l'ONU, ses efforts pour établir un réseau électronique rassemblant des informations sur les activités qu'ils entreprennent dans le domaine de la science et de la technique au service du développement, et de faire connaître les progrès scientifiques qui sont particulièrement importants pour favoriser le développement économique.

12. Pour faire suite à cette demande, le secrétariat a mis en place le réseau susmentionné consacré à la science et à la technologie au service du développement (S&TD Net), site Web centralisant des renseignements constamment tenus à jour sur la plupart des activités portant sur

⁴ E/CN.16/2001/Misc.1.

⁵ E/CN.16/2001/Misc.2.

⁶ E/CN.16/2001/Misc.3.

la science et la technologie au service du développement au sein du système des Nations Unies et en d'autres instances. On trouvera des renseignements plus détaillés sur le S&TD Net dans le rapport portant sur les activités de la Commission concernant la coordination des activités relatives à la science et à la technologie au service du développement et à d'autres activités intersessions, dont la Commission est saisie à sa présente session⁷.

13. En ce qui concerne la demande invitant à continuer de publier le bulletin périodique actualisant les activités du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au service du développement, y compris les informations sur les activités que la Commission prévoyait d'entreprendre entre ses sessions et les résultats de ces activités, le secrétariat a choisi d'utiliser l'Internet (site Web et listes de diffusion électronique), moyen de communication rapide et peu coûteux, permettant d'obtenir d'appréciables informations en retour. Toutes les réunions de groupes d'étude ont donc été annoncées sur le site Web de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises et sur le forum de discussion de la Commission, ainsi que sur le site STD@topica.com. Les résultats des réunions de groupes d'étude ont aussi été rapidement publiés sur le Web.

14. La Commission et le secrétariat ont répondu à l'invitation qui leur était faite de recenser et d'utiliser les possibilités d'interaction étroite avec d'autres organismes des Nations Unies afin d'améliorer l'échange d'informations et la coordination des activités dans le domaine de la science et de la technique au service du développement. Le secrétariat a participé à la réunion du réseau interinstitutions pour la sécurité des biotechnologies, tenue en avril 2000, à Vienne (Autriche). Il a aussi donné les informations requises aux participants à la cinquième session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes de la CNUCED. Le Président de la Commission a participé à la réunion du Groupe de travail sur les biotechnologies de l'OCDE, tenue du 2 au 4 octobre 2000, à Paris. Le secrétariat a aussi pris part à la réunion du groupe spécial d'experts sur la science et la technologie au service du développement des pays les moins avancés, tenue à New York du 12 au 14 mars 2001.

15. La deuxième réunion du groupe d'étude sur les questions d'ordre juridique et réglementaire dans le domaine des biotechnologies a été l'occasion de donner suite à la recommandation tendant à ce qu'une année sur deux, le groupe d'étude se réunisse à Genève. À l'issue de cette réunion, tenue à Genève du 2 au 5 juillet 2000, le Bureau s'est entretenu avec les délégations à Genève des États membres et des observateurs pour discuter avec elles des activités intersessions de la Commission et des efforts faits par cette dernière pour coordonner les activités du système des Nations Unies portant sur la science et la technologie. Malheureusement, les délégations qui ont participé à cette rencontre étaient peu nombreuses.

16. Enfin, pour donner suite à la demande le priant d'établir un rapport analytique succinct sur les activités pertinentes entreprises au sein des Nations Unies, y compris sur les résultats de la Conférence mondiale sur la science, le secrétariat a établi le document E/CN.16/2001/5, dont la Commission est saisie à sa présente session au titre du point 6 de l'ordre du jour.

⁷ E/CN.16/2001/5.